

Agnès Graceffa

La géographie historique au service de la nation, 1880-1910 : le cas Auguste Longnon

Le XIX^e siècle a été le siècle de l'histoire et celui de l'invention du nationalisme¹. En France, à l'Université comme à l'école, la science historique s'institutionnalise et se constitue en discipline scientifique. Pour légitimer la haute place de ce savoir, les historiens proposent une nouvelle lecture des origines de la nation, en rupture avec l'ancien dogme dynastique et monarchiste. Le roman national qu'ils inventent doit correspondre aux attentes libérales, patriotiques, puis républicaines de la société de leur temps. En cohérence avec la mise en place d'une nouvelle définition de la nationalité fondée sur le droit du sol, le spectre territorial apparaît rapidement comme un enjeu essentiel, dont il s'agit de démontrer la cohérence historique intrinsèque et ancienne.

Un historien au parcours et à l'œuvre originale, Auguste Longnon (1844-1911), représente une sorte d'aboutissement exemplaire de ce processus par lequel la géographie historique est mise au service d'un projet scientifique et idéologique. La relecture de ses travaux au regard du contexte large de l'historiographie libérale du XIX^e siècle, puis du contexte immédiat du dernier quart de ce siècle, permettra de montrer la pertinence de la méthode toponomastique appliquée au premier Moyen Âge, développée par l'historien, et d'en comprendre les enjeux.

1/ De la Révolution à la guerre de 1870

La Révolution française provoque une profonde mutation démocratique dans la conception même de ce qui définit la nation : celle-ci ne s'incarne plus désormais dans son élite (la noblesse, descendante des Francs), mais dans le peuple tout entier. C'est la

¹ Sur la complexité de ce double constat, au moins pour le cas français : Françoise Mélonio, Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880, Paris 1998 ; Francis Claudon, André Encrevé, Laurence Richer (dir.), L'historiographie romantique, Paris 2007. Rappelons que le mot même de « nationalisme » n'apparaît qu'au tout début du XIX^e siècle.

géographie (une naissance sur le sol français), et non plus le lignage, qui détermine l'appartenance à celui-ci. Les origines nationales ne se confondent plus avec celle de la dynastie mérovingienne, mais remontent désormais aux temps préhistoriques et notamment celtiques.

La jeune historiographie libérale, qui se structure dans la première moitié du XIX^e siècle, se fait le chantre de cette nouvelle conception du passé français². Les écrits d'Amédée Thierry exaltent le creuset gaulois ; ceux de son frère, Augustin, assimilent les temps mérovingiens, autrefois héroïques et sacrés, à un chaos et à une décadence³. Clovis n'est plus l'illustre et très saint fondateur de la lignée française mais un conquérant avide et cruel, ou, au mieux, un habile stratège. Les Barbares francs disparaissent dans la lie de l'histoire, le peuple français devient le descendant des Gallo-romains et la France le produit de la féodalité et du partage de Verdun⁴.

Plus modérée, l'approche défendue par François Guizot vise la restauration de la concorde nationale, ébranlée par les années de trouble⁵. Plutôt que d'opposer les mémoires, il propose une réévaluation positive des apports de chacune des civilisations fondatrices de la future France (gallo-romaine, barbare, chrétienne). C'est du mélange, de la fusion rapide et vertueuse de ces apports que naît la nation française. Le génie de Jules Michelet consiste alors à ajouter à cette conception l'idée d'une individuation de la France et d'une prédestination de son territoire. Cet espace géographique devient un creuset bienfaiteur, et dote la nation d'une détermination physique qui lui garantit un destin original, moralement supérieur à celui de ses voisins : « La France est une nation,

² Pour une approche générale, je me permets de renvoyer à la version abrégée de ma thèse publiée sous le titre 'Les Historiens et la question franque', Turnhout 2009.

³ Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à la soumission de la Gaule aux Romains*, Paris 1828 ; Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, Paris 1827, p. 80 et suivantes ; sur la fin du VI^e siècle, id., *Récits des temps mérovingiens*, Paris 1842.

⁴ C'est en tout cas ce que retient de son discours l'historiographie contemporaine, puis l'école républicaine. En témoigne cet extrait du *Cours Gauthier-Deschamps. Collaboration d'instituteurs et d'historiens. Leçons complètes d'histoire*, Paris 1926, qui cite ces lignes d'Augustin Thierry p. 24 : « Sous les Carolingiens, et peut-être à leur insu, une grande révolution s'accomplit. Du chaos romain, chrétien, barbare, sortirent la Nation française et la société féodale, définitivement et solidement constituées ».

⁵ François Guizot, *Histoire de la civilisation de la France, Cours d'histoire moderne*, t. III, Paris, 1828-1832, Dix-neuvième Leçon, p. 226. Son approche s'est ainsi modérée par rapport à celle défendue par son premier opuscule en la matière, dans lequel il reprenait les arguments de Sieyès et de Thierry (François Guizot, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris 1820).

l'Allemagne est une race », énonce ainsi Michelet au début de son *Histoire de France*⁶. Chacun des apports ethniques et culturels successifs s'intègre presque naturellement en une acculturation vertueuse, à l'intérieur de frontières naturelles. La personnification de la France conforte et légitime cette historicisation de son territoire.

Dès lors, mettre l'histoire de France en cartes devient un enjeu scientifique et patriotique : la cartographie des apports ethniques et des mouvements de population de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge en est un de ses principaux arguments, et la démonstration de la prédestination du territoire national, le but ultime. La géographie historique moderne du peuplement barbare, héritière des travaux de Lesage⁷ puis de Walckenaer⁸, connaît ainsi un premier engouement. Louis Dussieux propose, en 1843, une *Géographie historique de la France, ou Histoire de la formation du territoire français* qui présente les partages territoriaux médiévaux successifs. La cartographie des découpages politiques et administratifs francs est affinée grâce aux recherches de François de Pétigny (*Études sur l'époque mérovingienne. L'histoire, les lois, les institutions*, 1851). Celles-ci démontrent la permanence culturelle, depuis l'époque celtique puis franque, des régions géographiques françaises, ce que confirme Alfred Maury dans son *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France* (1850). Dans les années 1860, plusieurs historiens, tels Alfred Jacob, Félix Bourquelot, Ernest Desjardin et Ludovic Drapeyron (fondateur de la Société de Topographie en 1876), appliquent à la cartographie historique la méthode érudite : suivant la tradition chartiste, elle s'appuie sur une étude stricte des sources qui privilégie toujours les plus anciennes et les plus fiables, prioritairement diplomatiques, et utilise la linguistique historique et la numismatique.

L'ouvrage grand public *Les frontières de la France* de Théodore Lavallée, publié en 1861, vulgarise définitivement l'idée des 'frontières naturelles' de la France : le Rhin, les Alpes, la Méditerranée et les Pyrénées forment des « barrières formidables »⁹. À l'intérieur de celles-ci s'est développé une sorte de creuset celto-latin, marqué par un

⁶ Jules Michelet, *Histoire de France I*, Paris 1833, p. 3.

⁷ Emmanuel de Las Cases dit Lesage, *Atlas historique et géographique*, Paris 1802, maintes fois réédité. Cet ouvrage présente la première cartographie des « invasions barbares », novatrice en ce qu'elle utilise des couleurs et des flèches pour représenter les mouvements migratoires des diverses populations.

⁸ Charles-Athanase Walckenaer, *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, Paris 1839.

⁹ Déjà existantes et défendues par les Gaulois : Théodore Lavallée, *Les Frontières de la France*, Paris 1861, p. 7-8.

antagonisme profond (de langues, de caractères, de croyances, d'idées) face aux peuples germaniques. La faiblesse de la France est identifiée dans le paradoxe géographique qui lui donne les frontières naturelles les plus solides là où habitent des peuples amis, et les plus franchissables là où les riverains représentent un danger (Allemands, Néerlandais, Anglais). En 1870, la défaite contre la Prusse donne à cette thèse la force d'une évidence.

L'annexion de l'Alsace-Moselle renforce, en retour, le schème du « territoire prédestiné »¹⁰. Aux yeux de la jeune République, la France ne naît véritablement qu'à la fin du IX^e siècle, mais cet avènement parachève un lent processus de maturation ethnique, administratif et politique, engagé dès les temps préceltiques. *Les divisions fondamentales du sol français* de Vidal de La Blache (1888) proposent la définition de « régions naturelles » qui, toutes ensemble, forment le *Tableau de la France* (1903) et inspirent des monographies régionales¹¹. Le succès d'une incarnation géographique et historique du génie français s'exprime par l'anthropomorphisme du vocabulaire et le choix d'une géographie historique organiciste : à l'instar de l'histoire, la géographie invente la France¹².

2/ Auguste Longnon et la toponomastique

Les toponymes apparaissent progressivement comme une source majeure pour reconstituer l'histoire des territoires et proposer des cartographies ethniques. En 1860, le ministère de l'Instruction publique lance l'entreprise du *Dictionnaire topographique de la France, comprenant les noms de lieux anciens et modernes*, confiée au Comité des travaux historiques et scientifiques¹³. Les travaux d'Antoine Houzé, Jules Quicherat, Henri Cocheris et Henri d'Arbois de Jubainville, publiés à partir de 1864, confirment cette

¹⁰ Jean-Baptiste Paquier, *Histoire de l'unité politique et territoriale de la France*, Paris 1879, p. 3.

¹¹ Entre autres : Albert Demangeon, *La Picardie et les régions voisines : Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, Paris 1905 ; René Blanchard, *La Flandre, Dunkerque*, (Société dunkerquoise pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts), 1906.

¹² Sur cette large thématique, Isabelle Lefort, *La lettre et l'esprit. Géographie scolaire et géographie savante en France*, Paris 1992.

¹³ En 1929 il compte vingt-sept volumes, chacun consacrés à un département français.

attention¹⁴. Elle se rencontre d'ailleurs tout autant Outre-Rhin : la *Limesforschung* (recherche sur les frontières) s'appuie ainsi sur la combinaison de sources variées (objets traditionnels, toponymes, dialectes, matériel archéologique, architecture, monnaies...). Dans cette perspective, la thèse de Wilhelm Arnold se consacre, en 1875, à la question de la migration et de l'installation des tribus germaniques, et, en 1894, celle d'Adolf Schiber approfondit son étude en se focalisant sur les cas francs et alamans en Alsace et en Lorraine. Par ces travaux, les historiens allemands visent à établir un lien entre toponymie et présence germanique, notamment par le repérage systématique des termes en *-ingen* et en *-heim*¹⁵. Associés aux recherches archéologiques, ils confortent l'idée d'un vaste établissement ethnique germanique à l'Ouest et au Sud du Rhin.

En France comme en Allemagne, ce matériel toponymique se trouve ainsi convoqué pour justifier de l'historicité des territoires nationaux respectifs. Les lectures ethniques tentent d'affilier de plus en plus précisément tel substantif ou telle terminaison à une souche particulière de population. Le lien entre langue et nationalité fonctionne alors parfaitement. La recherche onomastique bénéficie en outre des progrès de la philologie, puisque dès le milieu du XIX^e siècle, notamment avec l'ouvrage d'Ernst Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch* (1856), les noms de personnes dits germaniques sont identifiés comme une source majeure de la connaissance de ces langues, dont les témoins écrits sont rares¹⁶. Les théories de formation des noms mettent en évidence les deux pratiques majeures que sont d'une part la composition binaire (deux éléments accolés) et de l'autre la formation hypocoristique (ou diminutif), qui toutes deux se retrouvent dans le matériel toponymique¹⁷. Alors que les Allemands tentent de démontrer l'ampleur des migrations dites 'germaniques', et donc leur emprise ethnique, les Français opposent l'idée d'une

¹⁴ Antoine Houzé, *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, Paris 1864 ; Jules Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieux fournis par divers documents*, Paris 1867 ; Henri Cocheris, *Origine et formation des noms de lieux*, Paris 1874 ; Henri d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France*, Paris 1890.

¹⁵ Wilhelm Arnold, *Ansiedlungen und Wanderungen deutscher Stämme*, Marburg 1875 ; Adolf Schiber, *Die fränkischen und alemannischen Siedlungen in Gallien, besonders in Elsass und Lothringen*, Strasbourg 1894.

¹⁶ Ernst Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, Giessen 1856-1863.

¹⁷ Auguste Longnon, *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, publié par les soins de Paul Marichal et Léon Mirot, Paris 1920-1929, t. I, p. 246-265.

cohérence éminente de l'espace géographique français. Auguste Longnon se fait alors le chantre de cette thèse et y consacre tous ses efforts.

Archiviste et historien français, Auguste Longnon n'est pas issu de l'École des Chartes : cordonnier de formation, c'est en autodidacte remarqué par ses pairs qu'il intègre les Archives nationales. Il se spécialise rapidement dans l'étude des noms de personnes et de lieux jusqu'à fonder une nouvelle science : la toponomastique. Salué par ses contemporains pour son « rare génie géographique »¹⁸, il est d'abord nommé remplaçant d'Alfred Maury au Collège de France puis, à la mort de ce dernier, en 1892, élu sur une chaire qui prend, à cette occasion, l'intitulé « Géographie historique de la France »¹⁹ ; il intègre finalement en 1899 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres²⁰. Reprenant les travaux d'Alfred Jacob, il établit, par la recherche toponymique, l'unité de la Gaule au VI^e siècle, la naissance précoce des régions françaises et l'importance historique du *pagus* comme cadre administratif (*Études sur les 'pagi' de la Gaule*, 1869-1872 et la *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, 1878)²¹. À la suite du volume synthétique consacré aux *Origines et formation de la nationalité française* (1912), son ouvrage posthume *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (1920-1929)²² constitue le résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École Pratique des Hautes Études depuis 1879²³. Initiée dans le cadre du *Dictionnaire topographique du département de la Marne* (1891), cette approche historique et philologique de la géographie historique

¹⁸ Selon les mots d'Henri Gaidoz au sujet de Longnon dans le Bulletin bibliographique, dans : Revue archéologique 22 (1870), p. 384.

¹⁹ Le changement d'appellation de la chaire d' « Histoire et morale » est défendu par Jacques Flach, qui propose l'intitulé « Géographie historique ». C'est l'assemblée des professeurs lors de son vote qui y ajoute « de la France » (Archives du Collège de France, registre des assemblées 1885-1893, assemblée du 03 avril 1892, p. 128-134). Selon le processus d'élection du Collège, ce changement valait déjà, pour Longnon, nomination, ce qui fut confirmé par son élection à l'unanimité le 28 mai 1892 (ibid., p. 138-140).

²⁰ Sur sa vie et son travail, les sources non imprimées : Fonds Auguste Longnon : Correspondance et papiers, Bibliothèque de l'Institut de France, Mss. 5786-5816 ; Dossier Longnon au Collège de France, côte 16 CDF 270 ; Archives nationales : BN, n.a.fr. 21993-22203.

²¹ Auguste Longnon, *Études sur les 'pagi' de la Gaule*, Paris 1869-1872 et id., *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, Paris, Hachette, 1878.

²² Id., *Les Noms de lieu*, op. cit. (note 17).

²³ Henri Leclercq, art. « Auguste Longnon », dans : Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie, t. IX, Paris 1930, p. 2413-2455. Comprend une bibliographie exhaustive de l'auteur de 231 notices ; Louis Léger, Discours prononcé aux obsèques de A. L., dans : Annuaire du Collège de France 11 (1911), p. 72-74. Notices nécrologiques, dans : Bibliothèque de l'école des chartes 72 (1911), p. 419-420 ; et Annales de Géographie 20 (1911), n°114. p. 458.

s'entend comme une étude systématique et exhaustive dont l'*Atlas historique de France*, resté inachevé, aurait dû former l'aboutissement.

Les papiers d'Auguste Longnon, conservés à la Bibliothèque de l'Institut de France, renseignent sur la méthode de travail privilégiée par le chercheur²⁴ : une collection étonnante de petites fiches, classées par département, avec des entrées multiples (par suffixe, préfixe, origine, type, convergence...), qui témoignent du lent et minutieux travail de l'érudit. Cette collecte insatiable fut parfois complétée par des voyages d'études 'sur le terrain', comme celui qu'il effectua en 1869 jusqu'à Chalons et Reims pour la composition du *Dictionnaire topographique de la Marne*. Chaque terme, chaque indice toponymique se trouve longuement évalué, et mobilise une intense érudition, jusqu'à susciter débats et controverses. L'article consacré au « Nom de lieu gaulois *ewiranda* » de Longnon répond ainsi en 1892 à celui de Julien Havet paru dans la *Revue archéologique* et intitulé « *Igoranda* ou *Ocoranda*, 'frontière'. Note de toponymie gauloise »²⁵. S'appuyant sur les conclusions de Jules Quicherat, selon lequel le terme s'applique constamment « à des localités situées sur la frontière de deux nations gauloises ou à la limite de deux cités romaines »²⁶, Havet suppose pour *ewiranda* le sens, probable, de « frontière ». Mais Longnon souhaite être plus précis : pour lui, ce sens n'est porté que par le suffixe *randos/randa*, attesté en gaulois, en breton (*ran* ou *rann*, « partie »), en allemand (*Rand*, « bord, bordure »), en langue d'oc (*rando*, *rande*, *rondo*), en catalan (*randa*). Il en déduit que *Guérande* est antérieur à la colonisation de la péninsule armoricaine par les Bretons du V^e siècle et constitue un fossile de la limite qui jadis séparait les Vénètes des Namnètes²⁷.

La nouveauté du propos d'Auguste Longnon tient en la systématisation d'une lecture ethnique mesurée. Selon la logique géographique qu'il met en place, le matériel toponymique fait office à la fois de fait et de preuve scientifique. Les noms de lieux apparaissent comme les fossiles de l'histoire de France. « Cet immense vocabulaire », écrit Auguste Longnon, « n'est pas l'œuvre de quelques hommes. Il s'est formé à la

²⁴ Correspondance et papiers, Bibliothèque de l'Institut de France, Mss. 5786-5816.

²⁵ Julien Havet, *Igoranda* ou *Ocoranda*, « frontière ». Note de toponymie gauloise, dans : *Revue archéologique* 20 (1892), p. 16-33 ; Auguste Longnon, Le nom de lieu gaulois *ewiranda*, dans : *Revue archéologique* 20 (1892), p. 282-287.

²⁶ Jules Quicherat, De la formation, op. cit. (note 14), p. 5.

²⁷ Auguste Longnon, Le nom de lieu gaulois *ewiranda*, op. cit. (note 25), ici p. 287, note 1.

longue, et comme au hasard des circonstances. Il a pour auteurs tous les peuples qui, successivement, sont venus s'établir dans notre pays, toutes les races, victorieuses ou vaincues, dont le mélange a produit la nation française »²⁸. Les thèmes de l'embryogenèse et la lecture téléologique nationaliste se trouvent bien affirmés. La métaphore géologique des 'couches' successives recouvertes d'alluvions, qui sédimentent et forment progressivement un sol national, commun et uni par l'histoire, fonctionne pleinement. Cette approche permet l'établissement d'une frontière de « colonisation franque » qui délimite les régions de faible implantation étrangère, dans lesquelles la langue latine s'est maintenue, par rapport à celles où la migration fut plus significative. Mais contrairement à ses homologues allemands, dont il contredit plusieurs interprétations, il estime superficielle et temporaire la germanisation. « Dans l'Austrasie ou France de l'Est, les Francs avaient sur les populations gallo-romaines l'avantage de la force et du nombre : ils y imposèrent leur langue et donnèrent aux localités des noms germaniques »²⁹, reconnaît-il. Deux éléments tempèrent toutefois cette première conclusion. Premièrement, il s'agit bien d'une domination, et non d'une implantation dense : les fossiles toponymiques révèlent le joug franc, mais n'indiquent pas pour autant que le substrat gallo-romain ait disparu. Deuxièmement, les premiers siècles francs sont marqués par une 'mode germanique' en matière d'onomastique, qui pousse nombre de Gallo-romains à adopter des patronymes 'germaniques', dont les noms de lieux gardent mémoire. Longnon reconnaît ainsi une certaine prégnance franque en Austrasie ; pour la Neustrie par contre, il distingue les noms de lieux purement germaniques d'autres qui seraient issus d'un mélange précoce des populations et qualifiés de « romano-francs ».

La définition de deux zones majeures ethnolinguistiques ne suffit donc pas à rendre compte de la réalité historique. Elle n'est que la caricature d'une histoire plus complexe. L'analyse toponymique, elle, permet d'identifier nombre d'« îlots de populations germaniques », notamment en territoire rural, donc d'affiner la connaissance de l'historien. L'association d'un nom germanique au terme *curtis/cour* apparaît comme la pratique la plus fréquente, et correspond selon Longnon à une installation commune sur

²⁸ Auguste Longnon, *Les Noms de lieux*, op. cit. (note 17), p. 1.

²⁹ *Ibid.*, p. 210.

un même domaine d'un groupe d'habitations destinées aux tenanciers et à leurs dépendants, à l'origine du village. La confrontation avec les résultats de fouilles archéologiques confirme cette lecture. « La limite de la colonisation germanique en Gaule, telle que l'étude des noms de lieu permet de la tracer, diffère peu de celle qui résulte de la carte des cimetières mérovingiens dressée vers 1877 pour la *Commission de topographie des Gaules*, par le Dr Hamy ; elle est seulement un peu plus précise », conclut l'historien. L'archéologue et muséographe Salomon Reinach établit le même constat en 1915 dans la *Revue archéologique*³⁰.

Une approche similaire permet à Auguste Longnon d'expliquer la disparition du nom romain des cités de la Gaule celtique et le resurgissement de l'ancien nom gaulois à la fin du Bas-Empire : pour les provinces gallo-romaines, ce processus résulte d'une « confusion entre la *civitas*, c'est-à-dire le peuple antique, et le chef-lieu où siégeaient ses magistrats »³¹, dont témoignent les premiers emplois de *civitas* pour désigner une ville. La liste exhaustive qu'il dresse à ce sujet permet d'établir le caractère homogène de cette mutation. Mais elle montre en parallèle, dans certains cas, la conservation du nom latin pour qualifier l'ensemble de la région, c'est-à-dire la permanence de la réalité administrative de la *civitas*.

Ce constat d'une permanence d'une unité géographique et administrative presque originelle, incarnée et justifiée par l'unité du *pagus* et de la *civitas*, renforce finalement l'idée d'un territoire prédestiné et de frontières naturelles. En outre, Longnon décrit un peuple ethniquement composé très majoritairement par une souche gallo-française, à laquelle se sont agrégés des apports extérieurs réels mais limités. Succédant à la migration celtique et à la domination romaine, la période barbare apparaît essentielle à l'intérieur de cette dynamique du peuplement qui s'achève avec les incursions normandes. En dehors des provinces frontières, l'ensemble de la Gaule se caractérise donc par sa population gauloise, à l'intérieur de laquelle les établissements barbares ne représentent que des îlots de peuplement. Le VIII^e siècle constitue surtout l'aboutissement du phénomène de fusion ethnique résultant de l'intégration des apports successifs. Les conséquences des

³⁰ Salomon Reinach, La commission de topographie et le Dictionnaire d'archéologie de la Gaule, dans : *Revue archéologique*, V/2 (1915), p. 209-235 ; ici p. 219.

³¹ Auguste Longnon, *Les Noms de lieux*, op. cit. (note 17), p. 98.

migrations dites germaniques (III^e-V^e siècles) sont multiples : l'établissement d'une frontière de colonisation franque qui délimite des régions de faible implantation étrangère, dans lesquelles la langue latine s'est maintenue, et celles où l'impact de la germanité apparaît plus significatif ; la naissance de trois proto-régions, la Neustrie, l'Austrasie et la Bourgogne, constitutives de la future France ; la mise en place des *pagi*, circonscriptions locales en partie issues de l'administration romaine et de la tradition celtique, qui constituent le cadre de développement de la féodalité. L'analyse raisonnée de chaque nom de lieu permet de révéler sa partie 'fossile', grâce à laquelle le chercheur peut dater et expliquer sa formation. L'historicisation de ce matériel, une fois mis en cartes, démontre l'unité et la cohérence du territoire français. La métaphore géologique qui assimile chaque apport ethnique à une 'couche' successive, qui sédimente et se mêle aux autres, le confirme. La mise en carte de ces observations confirme l'impression d'unité et de creuset ethnique français, achevé à l'avènement des Capétiens³². À l'intérieur de cette dynamique nationaliste, les épisodes mérovingiens, celui du Traité de Verdun ou du pacte de Saint-Clair-sur-Epte apparaissent comme des moments de décadence dramatique³³.

« L'histoire de la formation territoriale de la France, c'est en réalité l'histoire de la formation de l'unité française, de cette unité si lentement, mais si solidement édifiée »³⁴. Comme l'exprime ici Auguste Longnon, le détail toponymique est un outil privilégié pour penser l'historicité du territoire français et incarner sa légitimité géographique dans l'histoire. Face aux nations voisines et éventuellement ennemies, les historiens devaient montrer la force et la prégnance du creuset celtique, et la dynamique vertueuse proprement française du mélange des races (mixité ethnique), au service d'une volonté commune. L'approche toponomastique, qui allie esprit méthodique, démarche encyclopédique (systématisation et exhaustivité) et légitimité scientifique (elle est menée par des membres reconnus de la communauté, historiens et archivistes paléographes),

³² Auguste Longnon, *La Formation de l'unité française : leçons professées au Collège de France en 1889-1890*, publiées par Henri-François Delaborde, avec une préface de Camille Jullian, Paris, 1922, p. 2-3.

³³ *Compte-rendu de Léon Levillain du 'Charles le Simple' de Auguste Eckel*, Paris, 1899, dans lequel il revient (en la minorant) sur l'étendue du territoire concédé à Rollon, dans : *Bibliothèque de l'École des Chartes* 61 (1900), p. 523-525.

³⁴ Auguste Longnon, *La Formation de l'unité française*, op. cit. (note 32), p. 2.

semble alors bénéficier d'un consensus national³⁵. Elle confirme les positions antérieurement énoncées, qui confortent le roman national républicain, à savoir l'existence de frontières « naturelles » ou « historiques », et – en cohérence avec l'impératif de réconciliation des mémoires – une vision définitivement positive de l'action de la monarchie capétienne en matière d'unité nationale.

Mais si cet attrait s'exprime clairement dans les années 1870-1910, notamment chez Longnon, Arbois de Jubainville ou Camille Julian, il s'essouffle rapidement³⁶. À la différence de nombre de leurs collègues allemands qui persistent dans une lecture ethnicisante, et identifient d'ailleurs les travaux de Longnon comme ceux à combattre³⁷, la génération des Lot, Halphen et Bloch renonce, dès les années 1920, à une cartographie trop fine du peuplement barbare basée sur la toponymie pour lui préférer la démarche novatrice de la démographie historique³⁸.

³⁵ Par exemple dans l'article de Charles-Victor Langlois, Noms de lieux, en France, dans : *Revue de France*, datée du 16.10.1920, p. 664-694.

³⁶ Des témoignages de sa permanence, pourtant, par exemple dans Charles Seignobos, *Histoire sincère de la nation française*, Paris 1933, p. 30 : « L'évolution d'une nation dépend des conditions matérielles dans lesquelles elle a vécu (...) Le pays où s'est formé la nation française a agi sur elle par la nature, qui a déterminé le genre de vie de ses habitants, et par sa position, qui a décidé les relations de son peuple avec les autres peuples du monde ».

³⁷ Par exemple chez Franz Steinbach, *Studien zur Westdeutschen Stammes- und Volksgeschichte*, Jena 1926, qui cite explicitement notre historien au début de cet ouvrage (p.1) : « Die Franzosen sehen in ihrem Frankreich ein Kunstwerk, dass wie ein Standbild oder ein Gemälde von Meisterhand gebildet würde (...). Durch ihr Werk [de leurs rois] erst werde aus dem zusammen gewürfelten Material eine Ganzheit mit Wert und Bedeutung : „Sans leur initiative, rien n'eut été“ (Longnon, *Formation*) (...). Problemstellung : Die französische Nation nach Longnon lediglich Ergebnis der Wechselwirkung von Raum und Geschichte ».

³⁸ Agnès Graceffa, La tentation de la pensée raciale dans les lectures historiographiques françaises et allemandes 1920-1930 du peuplement dit germanique de la Gaule, dans : *Tous les hommes sont-ils égaux – Histoire comparée de la pensée raciale 1860-1930*, éd. Carole Reynaud-Paligot, Munich 2009, p. 98-111.